AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0807
FR0013018124-FS0315

12 avril 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce).

NICOX SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 avril 2017, complété par un courrier reçu le 12 avril 2017, la société HBM Healthcare Investments (Cayman) Ltd.[1] (Governers Square, Suite #4-212-2, 23 Limie Tree Bay Avenue, West Bay, Grand Cayman, Iles Caïmans) a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 avril 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NICOX SA et détenir 1 262 652 actions NICOX SA représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions NICOX SA sur le marché.

[1] Contrôlée par la société HBM Healthcare Investments Ltd (cotée à la bourse suisse).
[2] Sur la base d'un capital composé de 25 070 977 actions représentant autant de droits de vote, conformément au 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.